

C'est craquant, les enfants !...

Date : 6 mars 2014

Bonne surprise ce matin dans les pages départementales de notre quotidien régional : avec CinéMA35, ce n'est pas "fête en Bretillie" ... c'est tout naturellement en Ille-et-Vilaine !...

8 Ille-et-Vilaine Ouest-France Jeudi 6 mars 2014

CinéMA35 : le cinéma en fête en Ille-et-Vilaine

Courts métrages et premiers longs métrages seront à l'honneur lors du CinéMA35 en fête. Projections et animations auront lieu dans tous le département au mois de mars.

Vingthuit salles de cinéma, membres de l'association CinéMA35, participeront au festival du 12 au 23 mars, dans tout le département. Les temps forts seront la soirée d'ouverture du 12 mars, au cinéma Le Triaké, à Betton, et celle de clôture du 22 mars, au cinéma Le Club, à Fougères. Pour le président de CinéMA35, Gilles Radigue, « cela permet de faire connaître le parc cinématographique d'Ille-et-Vilaine ».

Trois prix pour les courts métrages

La thématique de cette année est celle des premières fois. « Nous diffuserons les premiers longs métrages, des films avec de jeunes acteurs ou des acteurs émergents et, bien sûr, les courts métrages », explique Emille Padellec, coordinatrice de l'association.

Une compétition de courts métrages sera réalisée. Le jeudi 13 mars, toutes les salles diffuseuses de courts métrages. Les spectateurs pourront voter pour leur film préféré. Cela donnera lieu à un prix du public de 1 300 €, financé par le Crédit Mutuel de Bretagne.

Il y aura également le prix du jury professionnel, du même montant, financé par le conseil général. Il sera présidé par Fred Cavayé, réalisateur du film *Mea Culpa*.

Le troisième jury sera composé de jeunes de 15 à 18 ans. Ils pourront, à cette occasion, rencontrer les professionnels.

Gilles Radigue, président de CinéMA35, affirme que « cet événement permet aux cinémas associatifs d'avoir plus de sorties nationales et d'avant-première. »

Des animations différentes accompagneront les projections en salle. Les spectateurs pourront rencontrer Jean-Luc Porton, réalisateur du film *Breakfast in America*, dans plusieurs cinémas, dont Le Sévigné, à Cosson-Sévigné, le mercredi 19 mars, à 20 h 30.

Au cinéma Le Foyer d'Acigné, des animations tournées vers les jeunes ont été prévues. « Le samedi 15 mars, entre les films *De toutes nos forces* et *La belle vie*, les ados auront droit à une soirée pizza. Le lendemain, un atelier Mamie crêpe attendra les enfants entre les films *Le piano magique* et *La grande aventure Lego* », explique le président de l'association.

Jérôme QUÉRÉ.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.cinema35.fr




A gauche, Fred Cavayé, réalisateur du film « Mea Culpa » et président du jury professionnel du festival. A droite, le film « De toutes nos forces », diffusé dans le cadre de CinéMA35 en fête.

« Le cinéma associatif est très développé en Bretagne »

Trois questions à... Gilles Radigue, président de l'association CinéMA35.

En quoi consiste un cinéma associatif ?

Les personnes qui gèrent le cinéma sont des bénévoles. On tourne entre celui qui fait l'entrée, la caisse et la projection. C'est très développé en Bretagne, beaucoup moins dans les autres régions. On a moins de budget que des cinémas comme Clau-mont, mais on n'a rien à envier aux multiplexes. Toutes les salles ont été numérisées et ont été rénovées il y a moins de dix ans.

Comment fonctionnent l'association CinéMA35 ?

Nous avons trente salles dans le réseau, dans tout le département.

Emille Padellec et Gilles Radigue, organisateurs du CinéMA35 en fête.

L'important est de garder la convivialité entre les salles, qu'elles ne projettent pas toutes le même film en même temps. L'association organise des formations pour les bénévoles. Ce réseau permet de mutualiser la venue d'un réalisateur. On répartit les coûts de sa venue entre plusieurs salles. L'association, en tant que représentante des salles, travaille beaucoup pour les trois comités pilotes du conseil général : école, collège et lycée au cinéma.

Avec internet, le public n'a-t-il pas tendance à désertier les salles de ciné ?

On sait que les jeunes vont moins au ciné. Si on ne les habitude pas à y aller, on risque de perdre nos spectateurs. Ils regardent les films sur leurs ordinateurs, mais ne peuvent pas en profiter pleinement. Ils sont dérangés par les bruits aux alentours comme le téléphone. Au cinéma, ils sont plongés dans le film et sont installés de manière bien plus confortable. Le tarif pour les moins de 14 ans est désormais de 4 €.

Recueilli par Jérôme QUÉRÉ.



Chloé, cinéphile.

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

En Ille-et-Vilaine, la culture est à visage humain !
Musique, théâtre, arts plastiques, littéraires, cinéma... Avec le Département, partez à la rencontre de toutes les cultures.

[cliquer pour agrandir](#)

Mais allez savoir pourquoi - et à quel prix - le Conseil général s'est offert le luxe d'une "publicité" en quadrichromie qui prend autant de place que le reste des illustrations de l'article ?

Que les salles de cinéma soient des équipements qui participent aux objectifs d'égalité des chances et d'équilibre territorial, soit !... C'est ce qui justifie les nombreuses subventions allouées en leur faveur, et c'est ce qui justifie aussi la subvention attribuée à l'association CinéMA35 pour cet événement (64.000 euros en 2012)..

Par contre, ça ne me paraît pas justifier que le département s'auto-congratule à ses côtés aux frais du contribuable. Car il ne faut pas s'y tromper : il ne s'agit nullement de promouvoir les habitants mais de promouvoir la collectivité territoriale à un moment où les départements sont interpellés sur leurs compétences, quand ce n'est pas sur leur existence.

Je ne sais pas combien peut coûter un petit huitième de page comme ça, mais voici les tarifs publics 2013 hors taxes qui sont affichés par Ouest-France pour un encart en page d'informations générales, en semaine, en quadrichromie :



	N&B	QUADRI
EMPLACEMENTS - INFORMATIONS GENERALES		
1/4 page	37 940,00	45 528,00
1/2 page	69 670,00	83 604,00
1 page	139 401,40	167 281,68

source : Offremedia

Vous me direz qu'il y a peut-être un tarif plus doux pour les « communications » spécifiques des collectivités territoriales, mais dans ce cas on pourra s'interroger sur les contreparties.